

EVALUATION DU DEGRE D'AVANCEMENT DE L'ADEQUATION

Référence du couple (marques) : LiUP 200 - Mâtures Liebherr

Eléments essentiels de sécurité		dans les notices (2) en matière d'information sur les risques résiduels	
Références précises du couple en termes de modèles :	Suivant note LBC-TBKTS LBH et/ou notice du LiUP	- 16EC; 16HC; 17HC; 256HC; 21HC; 24HC. Suivant note LBC-TBKTS-BM0005_FR_2.0 pour LBH et/ou notice du LiUP 200 (hors affaires spéciales)	
1. Continuité de sécurité lors du passage de la grue au monte-	grutier et vice versa		
Les moyens d'accès (intermédiaires et à l'interface) de la grue et du monte- grutier (plate-forme, échelle, garde-corps,) ont-ils été pris en compte ?	Note 1	Nole 1'	
2. Intégrité de la grue et du monte-grutier			
Les efforts statiques et dynamiques que chaque élément peut exercer sur l'au ont-ils fait l'objet d'un échange d'information entre le constructeur de la grue e du monte-grutier et d'une validation des deux parties ?		Nôie 2	
3. Stabilité de l'ensemble « grue - monte-grutier »			
La stabilité et notamment les éléments relatifs à la prise au vent, ont-ils fait l'o d'un échange d'information entre le constructeur de la grue et du monte-grutie d'une validation par le constructeur de grue ?		Note 3	
4. Cohabitation d'un accès motorisé avec un accès non motori	sé		
Les éventuels nouveaux risques (ex.: cisaillement, écrasement de parties corps) du fait de la possibilité d'emploi des deux types d'accès de man simultanée ont-ils été pris en compte ?		Note 1"	
5. Autres informations ayant pour objet de traiter d'autres risqu	ues résiduels et devant figu	rer dans les notices	
 notamment les risques liés aux différentes phases de vie de l'ensem constitué (procédure liée au montage/démontage, à la maintenance, etc.) 			
toutes les restrictions d'emploi que cela soit en phase d'utilisation mais at dans les cas de changement de configuration de cet ensemble, comme exemple lorsque ce dernier est installé dans un environnement différ notamment vis-à-vis des conditions de vent	par Non pertinent		
: validé (c'est-à-dire prévu par conception ou pris en compte : en cours (c.à.d. en cours d'étude en conception ou en cours			

Qui fournit les instructions relatives à l'adéquation du couple (risques résiduels, restriction d'emploi,..) ? Liebherr

- (1) le projet de norme prEN 14439 (ou le projet prEN 81-43 qui contient un ensemble d'exigences identiques) constitue à ce jour un reflet de l'état de l'art qui peut s'avérer très utile pour l'analyse de risques à conduire dans le cadre d'une modification
- (2) Par notices, on entend les notices d'origine de la grue et du monte-grutier et/ou une documentation complémentaire

Note 1 : Autrement dit, un moyen d'accès dédié (incluant ses supports de fixation à la mature) est-il fourni avec le monte-grutier ? Note 1' : le montage et démontage du moyen d'accès intermédiaire et de ses supports sont-ils décrits dans la notice d'origine ?

Note 2 : Par exemple, un des points relatifs à l'intégrité de la grue à tour concerne notamment les forces horizontales qui vont s'appliquer localement sur les points d'ancrage du monte-grutier fixés sur la grue. La vérification de cette intégrité nécessite donc un échange d'informations sur ces forces, allant du constructeur de monte-grutier vers le constructeur de grue à tour. Un autre point qui peut s'avérer important est celui relatif à la force verticale en pied de grue, suivant que le monte-grutier s'appuie sur le lest de base ou sur le sol. En ce qui concerne le monte-grutier, il est nécessaire de s'assurer que sa déflexion verticale et torsion maximales admissibles ne seront pas dépassées en exploitation, une fois montée sur la grue à tour, ce qui suppose une vérification par calcul de cette déflexion par le constructeur de la grue à tour et ce, sur la base d'informations techniques fournies par le constructeur de monte-grutier.

Note 3 : Par exemple, un des points relatifs à la stabilité de l'ensemble concerne les surfaces de prise au vent. Pour garantir une stabilité de l'ensemble, des informations minimales doivent être fournies au constructeur de grue à tour par le constructeur de monte-grutier. Le résultat du calcul pouvant conduire à réviser les conditions d'emploi de l'ensemble constitué

Note 3' : est-il fait mention de restrictions d'emploi notamment liés aux effets du vent suivant l'implantation et la configuration de la grue ?

Note 4 : A-t-il été pris en compte par exemple les distances minimales de sécurité (dérogation spéciale à 500mm pour les monte-grutiers) pour éviter un éventuel risque de cisaillement ou une autre solution technique a-t-elle été mis en place pour éliminer ou réduire tout nouveau

Note4': est-il fait mention de risques mécaniques résiduels particulier ou d'une mesure spécifique à prendre pour informer de risques mécaniques résiduels qui n'auraient pas pu être totalement éliminés par conception ?

: non étudié à ce jour

LIEBHERR GRUES A TOUR SAS agent commercial de Liebherr Werk Biberach GmbH Zone d'Activité - BP 70046 68127 NIEDERHERGHEIM Tél. 03 89 86 33 00 - Fax 03 89 86 33 01